

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-huit novembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 20

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : /

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Benjamin DELOCHE à Grégory BAERT, Bruno DUMEIGNIL à Pierre BARRUCAND, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, André PERRILLAT-AMEDE à Hélène FAVRE BONVIN

Absents : 5

Stéphane BESSON, Jean-Michel DELOCHE, Rémi FRADIN Alexandre HAMELIN, Catherine MARGUERET

Secrétaire de séance : Claire BARRIN

DEL2025-108 - APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE LA CCVT POUR LE CONTRAT EAU & CLIMAT FIER & LAC 2027-2029

Rapporteur : Monsieur Pierre BARRUCAND

Le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy 2017-2023 piloté par le SILA est arrivé à son terme fin 2023 et l'étude bilan du Contrat a été lancée en 2024. Ce bilan démontre notamment que des actions sont à poursuivre pour atteindre le bon état écologique des milieux et réduire la sensibilité du territoire aux effets du changement climatique.

Les Présidents des 7 EPCI du bassin versant et du SILA ont affirmé leur volonté d'élaborer un nouveau Contrat dans la continuité du précédent et en tenant compte des enjeux de demain. Il a alors été convenu la construction d'un nouveau Contrat Eau & Climat sur le bassin versant Fier & Lac d'Annecy, pour la période 2027-2029.

Ce nouveau Contrat porte sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la préservation de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion durable de la ressource en eau, la sensibilisation, la communication et l'animation. Il est animé par le SILA, en tant que structure porteuse et reconnu EPAGE, avec comme maîtres d'ouvrage des structures en charge du Grand et du Petit cycle de l'eau : la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, le Grand Annecy, le Département de la Haute-Savoie, la Société Publique Locale O des Aravis, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom, et le SILA.

Ce Contrat Eau & Climat est la résultante d'une élaboration entre tous les acteurs du territoire et la traduction opérationnelle d'enjeux partagés et validés par le Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy le 31 mars 2025 (lors de la réunion du bilan du Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy 2017-2023), répondant à quatre volets d'enjeux concernant :

- La gestion des milieux aquatiques et humides et la préservation de la biodiversité (volet MIA) ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau (volet POL) ;
- La gestion durable de la ressource en eau et de l'alimentation de l'eau potable (volet RES) ;
- La gouvernance, la communication et la sensibilisation, ainsi que le suivi du Contrat de Bassin (volet TSV).

Il constitue la déclinaison opérationnelle du programme de mesures du SDAGE 2022-2027 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour le bassin versant du Fier et du Lac d'Annecy et du PBACC (Plan de bassin d'adaptation au changement climatique) 2024-2030 du bassin Rhône Méditerranée, ainsi qu'un engagement de l'ensemble des partenaires concernés dans la réalisation d'un programme d'actions répondant aux objectifs et enjeux énoncés pour le territoire.

Au-delà d'un programme d'études et de travaux, ce Contrat correspond à la mise en œuvre d'une gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle pertinente du bassin versant du Fier et du lac d'Annecy. Cette gestion concertée est suivie par le Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy, institué par délibération du Comité syndical du SILA, qui a pour rôle notamment de formuler des avis sur des démarches réglementaires nationales, de suivre l'avancement et de formuler des avis sur les démarches contractuelles à l'échelle du bassin Fier & Lac d'Annecy, et de suivre et participer aux réunions concernant les études et projets opérationnels à portée de bassin versant.

Les membres du Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy ont été sollicités afin d'émettre leur avis sur le programme d'actions inscrit au Contrat Eau & Climat.

Conformément à ses statuts, le SILA assure le portage et l'animation du Contrat Eau & Climat : coordination et appui des différents maîtres d'ouvrage, suivi de l'avancement des actions, rapportage et tableau de bord du Contrat, suivi administratif du Comité de Bassin Fier & Lac d'Annecy, bilan final et réflexions sur les suites à donner à partir de 2030.

Par ailleurs, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes prend en charge au sein de ce Contrat la maîtrise d'ouvrage de l'action suivante :

Volet	N° d'action	Intitulé de l'action sous maîtrise d'ouvrage CCVT	Montant prévisionnel	Année d'engagement de l'action (*)
RES	R-04	Action de communication et de sensibilisation sur la sobriété en eau à l'échelle du territoire de la CCVT	127 800 € TTC	2027
		<i>Acquisition de kits hydro-économies</i>	<i>118 800 € TTC</i>	
		<i>Campagne de sensibilisation annuelle</i>	<i>7 200 € TTC</i>	
		<i>Distribution de flyers dans toutes les boites aux lettres</i>	<i>1 800 € TTC</i>	

(*) L'année d'engagement correspond à l'année d'engagement des travaux (pas de la maîtrise d'œuvre) ou du lancement d'une étude (hors mission de maîtrise d'œuvre).

Cette action participe à la stratégie du territoire en matière de sobriété concernant la ressource en eau, telle que décrite dans le PCAET de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT Fier-Aravis.

En complément de la politique de rénovation de l'habitat (OPAH et France rénov 74), la CCVT souhaite ainsi proposer une sensibilisation aux écogestes, notamment en faveur des économies d'eau (communication, évènements...) et inciter à l'utilisation de méthodes simples et efficaces d'économie d'eau.

La mise en place de mousseurs (ou aérateurs) sur les robinets, l'installation de sabliers ou de minuteurs de douches, de douchettes économies ou encore d'éco-sacs ou de tablettes pour chasses d'eau sont des solutions à faibles couts, simples à mettre en place et à utiliser, qui permettent de réduire considérablement la consommation d'eau domestique.

En 2020, environ 22 000 logements étaient identifiés sur le territoire. La CCVT se propose d'équiper 30% de ces logements, pendant les 3 ans du contrat eau et climat de kits hydro-économies (douche, robinets, toilettes), soit environ 6 600 foyers. Ces kits pourront être distribués lors des actions de sensibilisation menées par la CCVT : journée transition, défi déclics...

Une subvention d'à minima 50% est attendue, sachant que les taux et montants des subventions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie sont prévisionnels et mentionnés à titre indicatif dans le document contractuel. Chaque action fera l'objet d'un dossier de demande de subvention, adressé à l'un et/ou l'autre des partenaires financiers, et déposé par chaque maître d'ouvrage.

Chaque maître d'ouvrage s'engage à :

- réaliser les opérations dont il assure la maîtrise d'ouvrage, en respectant la programmation, sous réserve de la faisabilité technique et financière de celles-ci, et du respect des engagements des partenaires ;
- fournir à la structure porteuse du Contrat l'ensemble des données relatives aux opérations inscrites au Contrat, y compris les résultats d'avancement, afin de lui permettre de suivre la mise en œuvre du Contrat Eau & Climat (tableau de bord) et de présenter annuellement devant le Comité de Bassin Fier & Lac d'Annecy la programmation des actions pour l'année à venir et l'avancement de la trajectoire de sobriété hydrique de chaque maître d'ouvrage du Contrat ;
- fournir à la structure porteuse du Contrat toute information relative aux opérations non inscrites au Contrat Eau & Climat mais affectant néanmoins les enjeux ou le déroulement du Contrat ;
- solliciter individuellement chacun des partenaires financiers pour les demandes de subvention et répondre aux engagements spécifiques associés ;
- participer aux instances de suivi émanant du Comité de Bassin Fier & Lac d'Annecy ;
- mentionner l'inscription de leur(s) action(s) au Contrat Eau & Climat dans le cadre de leur communication, et plus largement communiquer sur la démarche engagée afin de promouvoir les enjeux et les objectifs identifiés dans le Contrat de Bassin ;
- faire connaître sous une forme appropriée que les opérations sont aidées avec la participation financière de l'Agence de l'eau, du Département de Haute-Savoie ou de tout autre organisme financeur, tel que défini par ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les engagements susmentionnés dont la CCVT assure la maîtrise d'ouvrage ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le document contractuel du Contrat Eau & Climat Fier & Lac d'Annecy 2027-2029.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ



La Secrétaire de séance
Claire BARRIN